

JUSQU'À
18 000 €
D'AIDES

**PROFESSIONNELS, OPTEZ
POUR UN VÉHICULE
MOINS POLLUANT !**

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



**VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER (VUL)
OU POIDS LOURD (PL)**

- Électrique
- GNV
- GPL
- Hydrogène
- Conversion de moteur au GNV, GPL ou à l'électrique (Retrofit)



**VÉLO CARGO
OU REMORQUE À VÉLO**

- Standard
- À assistance électrique

Retrouvez toutes les informations sur :

[grenoblealpesmetropole.fr/
403-acheter-un-vehicule-moins-
polluant.htm](https://grenoblealpesmetropole.fr/403-acheter-un-vehicule-moins-polluant.htm)





VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ? LA MÉTROPOLE ET SES PARTENAIRES VOUS AIDENT À INVESTIR DANS UN NOUVEAU VÉHICULE MOINS POLLUANT

Pour améliorer la qualité de l'air dans la métropole, une «Zone à Faibles Émissions Mobilité» est en vigueur sur 27 communes depuis février 2020 pour les utilitaires et poids lourds, que vous soyez un professionnel ou un particulier. L'accès à cette zone géographique est réservé aux véhicules les moins polluants, sur la base de leur vignette Crit'Air.

Pour vous aider à vous adapter, la Métropole, l'ADEME et l'État vous proposent des solutions adaptées à votre situation.

1

FAIRE LE POINT SUR VOTRE FLOTTE ET VOS BESOINS

La Métropole et l'ADEME proposent aux structures de moins de 250 salariés du territoire propriétaires de véhicules utilitaires légers (VUL) ou poids lourds (PL) implantées dans la métropole grenobloise **de bénéficier gratuitement d'une prestation de conseil individualisé avec un spécialiste indépendant d'une valeur pouvant dépasser les 2500 €.**

Après un premier échange avec les services de la Métropole, vous serez orienté vers la prestation d'accompagnement la plus adaptée à vos besoins et pouvant consister en diverses propositions :

- Un conseil technique ponctuel : rédaction d'une note courte d'un expert pour répondre à une question ciblée.
- Un bilan conseil global : visite dans les locaux de votre structure, analyse de votre flotte de véhicules et de vos besoins en mobilité, étude des possibilités de transition de votre parc vers des véhicules faibles émissions selon les énergies disponibles sur le marché, vérification de votre éligibilité aux différents dispositifs d'aide...
- Un conseil en Infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE) : réalisation d'un diagnostic pour déterminer la typologie et la puissance des bornes, le lieu d'implantation et l'organisation de la charge.

2

BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Vous pouvez être aidé pour investir dans un véhicule à faibles émissions destiné au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise) en :

- **Achat neuf ou occasion,**
- **Location Longue Durée (LLD),**
- **Location avec Option d'Achat (LOA)**



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

Les personnes morales de droit privé installées sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole

- Microentreprises
- TPE (Très petites entreprises)
- Petites et Moyennes Entreprises au sens de la recommandation européenne 2003/361/CE*
- SCI (Sociétés Civiles Immobilière)
- Professions libérales
- CAE (Coopératives d'Activités et d'Emplois)
- Commerçants non sédentaires
- Associations

*Moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan ne dépasse pas 43 millions d'euros.

Le dispositif est susceptible d'être révisé afin de s'adapter à l'évolution de l'offre des véhicules à faibles émissions et aux autres aides existantes.

QUELS SONT LES VÉHICULES CONCERNÉS PAR L'AIDE ?

Véhicule Utilitaire Léger (VUL) ou Poids Lourd (PL) en motorisation :

- Électrique,
- Gaz Naturel pour Véhicules (GNV),
- Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL),
- Hydrogène.

VUL ou PL adapté au GPL ou au GNV ou à l'électricité (changement de motorisation).

Vélos cargos, triporteurs et remorques-vélo avec ou sans assistance électrique.

JUSQU'À 18 000 € D'AIDE

- Obtenez une aide de la Métropole et de ses partenaires jusqu'à 40 % du coût HT du véhicule.
- Jusqu'à 5 véhicules par entreprise.
- Pour la location : versement de l'aide dès le premier versement de l'échéancier avec un minimum obligatoire de 24 mois de location.

BON À SAVOIR

Avec un véhicule à faibles émissions, faites des économies à partir d'un an d'usage !

Outre le fait qu'il soit vertueux pour l'environnement et pour la qualité de l'air, un véhicule à faibles émissions peut vous permettre de réaliser des économies, le coût de l'entretien et de l'énergie étant généralement moins important qu'un véhicule à énergie fossile.

VOUS METTEZ À LA CASSE UN VUL OU UN PL NON CLASSÉ, CRIT'AIR 5, 4 OU 3

CATÉGORIE DE VÉHICULE	VÉHICULE GNV	VÉHICULE GPL	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE HYDROGÈNE
Petit utilitaire ≤ 2,5t	4 000 € + flocage *	4 000 €	3 000 €	5 000 €
Grand utilitaire /Petit poids lourd > 2,5 ≤ 7 t	8 500 € + flocage *	8 500 €	6 000 €	Pas de véhicule disponible actuellement
Poids lourds > 7 tonnes	15 000 € + flocage *	Pas de véhicule disponible actuellement	15 000 €	Pas de véhicule disponible actuellement
Vélo cargo/ Triporteur/ remorque avec ou sans assistance électrique	3 000 €			

VOUS CHANGEZ SA MOTORISATION

ADAPTATION GNV	ADAPTATION GPL	ADAPTATION ÉLECTRIQUE
4 000 €	3 000 €	12 000 €
4 000 €	3 000 €	12 000 €

VOUS INVESTISSEZ DANS UN NOUVEAU VÉHICULE

CATÉGORIE DE VÉHICULE	VÉHICULE GNV	VÉHICULE GPL	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE HYDROGÈNE
Petit utilitaire ≤ 2,5t	1 500 € + flocage *	1 500 €	2 400 €	4 000 €
Grand utilitaire /Petit poids lourd > 2,5 ≤ 7 t	6 000 € + flocage *	6 000 €	4 800 €	Pas de véhicule disponible actuellement
Poids lourds > 7 tonnes	12 000 € + flocage *	Pas de véhicule disponible actuellement	12 000 €	Pas de véhicule disponible actuellement
Vélo cargo/ Triporteur/ remorque avec ou sans assistance électrique	3 000 €			

Montants d'aide dans la limite de 40% du coût HT du véhicule (hors flocage) et dans la limite des aides disponibles.

* Subvention de flocage forfaitaire financée par GRDF :
1 500 € pour un VUL 7t. ou un PL>7t. tracteur (articulé)
3 000 € pour un PL>7t. porteur (rigide)





JE ROULE AU GAZ

Silencieux

AIDES NATIONALES ET RÉGIONALES DÉJÀ EXISTANTES

AIDES

Pour les Véhicules Utilitaires Légers (VUL) électriques jusqu'à 3,5 t.

Bonus écologique : aide supprimée le 2 décembre 2024.

Prime à la conversion : aide supprimée le 2 décembre 2024.

Retrofit vers l'électrique : jusqu'à 9 000 € pour le changement de motorisation d'un véhicule thermique vers l'électrique.

Barèmes applicables depuis le 2 décembre 2024.

Plus d'informations :

economie.gouv.fr/particuliers/prime-retrofit-vehicule

L'ADEME propose régulièrement des appels à projets pour financer la transition de la mobilité des entreprises.

Plus d'informations :

agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres

AVANTAGES FISCAUX

Pour les VUL et PL en GNV, électrique ou hydrogène neufs à partir de 2,6 t.

- **Le sur-amortissement fiscal :**

Il permet de déduire de votre résultat imposable un montant de 20% à 60% du prix HT du véhicule, selon son PTAC. C'est-à-dire une **réduction d'impôt** (base IS à 25%) de 10% de la valeur d'un PL >16t., 15% pour PL > 3.5t., ou 5% pour un utilitaire < 3.5t.

- **Renseignez-vous auprès de votre comptable ou de votre centre des Impôts**

BON À SAVOIR

Les aides de la Métropole sont cumulables avec les aides d'État et les aides de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aide accordée dans la limite de l'enveloppe annuelle disponible.

OU S'APPROVISIONNER EN GPL, GNV, ÉLECTRIQUE ET HYDROGÈNE ?

- **Actuellement** : 9 stations GPL, 6 stations GNV, 349 points de recharge électrique, 1 station hydrogène

- **La Métropole** est engagée sur la reconversion de stations existantes et le développement de nouvelles stations pour un maillage au plus près de vos besoins d'avitaillement.

On peut changer de photo pour la nouvelle édition ? :



grenoblealpesmetropole.fr/130-recharger-sa-voiture.htm

BON À SAVOIR

La recharge d'un véhicule électrique nécessite de disposer d'une borne de recharge en entreprise ou à domicile. Les bornes publiques ont un rôle de complément en cas de besoin.

Possibilité de bénéficier d'une aide pour l'installation d'une borne de recharge électrique dans le cadre du programme Advenir.

+ d'infos sur : advenir.mobi

EN PRATIQUE

- **L'accompagnement personnalisé et gratuit** : en quelques clics via le formulaire en ligne demarches.grenoblealpesmetropole.fr/contacts/

- **Les aides financières** :

1. **PRISE DE CONTACT** avec le service instructeur **AVANT** tout engagement d'achat ou de location du véhicule afin de valider votre projet : [07 88 21 07 38](tel:0788210738)
2. **DÉPÔT DU DOSSIER D'ÉLIGIBILITÉ** en ligne avec l'ensemble des pièces initiales demandées
3. **INSTRUCTION DU DOSSIER** : réception d'une notification d'éligibilité
4. **ACHAT OU LOCATION** de votre véhicule et envoi des pièces justificatives pour demande de paiement de votre subvention avant le 31/12/2026

- **Toutes vos questions sur la Zone à Faibles Émissions et les aides** : lametro.fr/zfe



ACTION INSCRITE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS « VILLES RESPIRABLES EN 5 ANS », FINANCÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE



Financé par

